

La présente liste de prix est complémentaire aux "Conditions Générales relatives au raccordement, à l'utilisation et à l'approvisionnement en énergie électrique" et aux diverses Conditions particulières en vigueur.

Libellé	Prix hors TVA	Prix TVA incluse	Unité
---------	---------------	------------------	-------

Contribution aux Coûts du Réseau (CCR)

La CCR est une contribution unique aux coûts d'établissement du réseau situé en amont. Elle se calcule sur la base de l'intensité nominale du coupe-surintensité général (plusieurs points de mesure) et / ou au coupe-circuit d'abonné (un seul point de mesure).	195.00	210.00	CHF/A
--	--------	--------	-------

Raccordement basse tension (BT)

Contribution de Branchement

La totalité des frais de raccordement, y-compris les travaux de génie civil, sont à la charge du client pour les 70 premiers mètres en amont du point de fourniture. Si la longueur du raccordement à l'intérieur de la parcelle propriété du client excède 70 mètres, le raccordement et les frais de génie civil sont à la charge du client sur toute la longueur comprise à l'intérieur de sa parcelle

Demande de Raccordement Technique (DRT)

Forfait administratif pour l'analyse d'une demande de raccordement supplémentaire

150.00 161.55 CHF

Mesure de la qualité de tension

Raccordement et mise à disposition d'un enregistreur de qualité de tension durant 7 jours

400.00 430.80 CHF

Prix pour l'analyse de la qualité de réseau (lorsque le client en fait la demande et que le réseau répond aux normes)

Prix selon travail en heure de régie.
1h au minimum

Raccordements provisoires et temporaires

Provisoire de chantier

Provisoire de chantier jusqu'à 63 A dont le tableau et le câble sont fournis par l'entreprise électrique ou de génie-civil.
Comprend : déplacement et raccordement au point de fourniture

320.00 344.65 CHF

Provisoire de chantier entre 80 A et 160 A dont le tableau et le câble sont fournis par l'entreprise électrique ou de génie-civil.
Comprend : déplacement et raccordement au point de fourniture

680.00 732.35 CHF

Autres provisoires

sur devis

Pose et mise en service d'un compteur direct

120.00 129.25 CHF

Pose et mise en service d'un compteur indirect

240.00 258.50 CHF

Déplacement inutile (intervention sur compteur/installation impossible)

120.00 129.25 CHF

Raccordement temporaire pour manifestation

sur devis

Comptage de l'énergie (y-compris production)

Changement de tarif avec remplacement du compteur et/ou installation d'un récepteur de télécommande sur emplacement existant câblé (par compteur)	135.00	145.40	CHF
Changement administratif de tarif sans remplacement du compteur	50.00	53.85	CHF
Facture intermédiaire sur demande client avec index fourni par le client	20.00	21.55	CHF
Relevé et facture intermédiaire sur demande client avec déplacement d'un collaborateur SEFA	70.00	75.40	CHF
Pose rapide d'appareil de comptage (temps d'intervention inférieur à 5 jours)	120.00	129.25	CHF
Intervention pour défaut de paiement	60.00	64.60	CHF
Remise en service de la fourniture dans la même journée durant les heures ouvrables	120.00	129.25	CHF
Compteur à prépaiement (taxe mensuelle)	15.00	16.15	CHF
Renouvellement de la carte à puce du compteur à prépaiement	10.00	10.75	CHF
Pontage sans autorisation ou mise en service abusive (sans formulaire IAT)	185.00	199.25	CHF
Déplacement inutile (intervention sur compteur/installation impossible)	120.00	129.25	CHF
Recherche de défauts de comptage, si erreur non imputable à SEFA (CHF/heure)	120.00	129.25	CHF
Remise en ordre d'erreurs tiers, sur demande client (CHF/heure)	120.00	129.25	CHF
Déplacement pour vérification ou contrôle d'index sur demande client	50.00	53.85	CHF
Contrôle d'exactitude du compteur par un laboratoire agréé	291.00	313.40	CHF
Déconnexion et reconnexion d'un compteur sur demande client (installation annulée)	120.00	129.25	CHF
Mise à disposition d'une interface pour transmission à des tiers des impulsions de comptage (raccordement sur comptage inclus)	625.00	673.15	CHF
Acquisition manuelle de la courbe de charge	300.00	323.10	CHF
Prix de base mensuel pour un comptage BT direct	30.00	32.30	CHF
Prix de base mensuel pour un comptage BT indirect	30.00	32.30	CHF
Prix de base mensuel pour un comptage MT	30.00	32.30	CHF
Raccordement et mise à disposition d'un compteur-enregistreur durant 7 jours	250.00	269.25	CHF
Prix pour l'analyse de consommation du client, pour consulting, pour optimisation de la consommation	Prix selon travail en heure de régie. 1h au minimum		
Prix pour contestation erronée par le client de données de relevés	15 premières minutes gratuites, ensuite facturation en régie		
Heure de travail en régie	120.00	129.25	CHF

Administration			
Prix pour la fourniture des données historiques à un client ou à son représentant (sur présentation d'une procuration)	15 premières minutes gratuites, ensuite facturation en régie		
Fourniture des données historiques des 3 dernières années pour l'établissement d'un CECB	15 premières minutes gratuites, ensuite facturation en régie		
Fourniture de duplicatas de factures, par facture	5.00	5.40	CHF

Contrôle des installations intérieures (à charge du propriétaire)			
SEFA est tenue de faire appliquer l'OIBT et doit donc se procurer les rapports de sécurité des installations électriques alimentées par son réseau basse tension et de vérifier sporadiquement les rapports. Les clients qui génèrent des frais de gestion supplémentaires (notamment le 2e rappel, la transmission à l'ESTI ou l'OFEN, le traitement des détournements d'énergie, etc.) doivent participer aux frais selon les tarifs suivants:			
Frais administratifs 2ème rappel pour demande de rapport de sécurité (OIBT), par objet / compteur	50.00	53.85	CHF
Frais administratifs pour transmission à l'ESTI pour manque de rapport de sécurité (OIBT), par objet / compteur	150.00	161.55	CHF
Frais administratifs pour mise à disposition des rapports et sécurité (RS) et protocoles de mesure (PM) antécédants, par objet / compteur	30.00	32.30	CHF
Frais de procédure suite à des travaux réalisés sans annonce	100.00	107.70	CHF
Déplacement inutile (rendez-vous non honoré)	120.00	129.25	CHF
Contrôle sporadique selon OIBT en cas de défaut constaté chez le client (CHF/heure)	120.00	129.25	CHF

Producteurs			
Frais administratifs			
Frais administratifs pour le traitement du raccordement d'une installation de production d'énergie	270.00	290.80	CHF
Certification de l'installation photovoltaïque			
Certification d'une installation < 30kVA, y-compris envoi des documents à Pronovo	275.00	296.20	CHF
Tarifs de reprise de l'énergie refoulée			
Reprise de l'énergie libre marché du courant photovoltaïque	7.50	8.10	cts/kWh
Reprise des "Garanties d'Origines (GO)" de l'énergie libre marché du courant photovoltaïque ≤ 30kVA	2.50	2.70	cts/kWh
Tarifs de reprise de l'énergie refoulée pour une communauté d'autoconsommation virtuelle			
Reprise de l'énergie autoconsommable	15.176	16.35	cts/kWh
Reprise de l'énergie excédentaire libre marché du courant photovoltaïque	7.50	8.10	cts/kWh
Reprise des "Garanties d'Origines (GO)" de l'énergie libre marché du courant photovoltaïque ≤ 30kVA	2.50	2.70	cts/kWh

TVA 7.7%. Le calcul des prix avec la TVA sont indicatifs, seuls les prix hors TVA font foi.